AR Prefecture
024-200040400-20250624-2025_78-DE
Reçu le 30/06/2025

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat -Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil (à partir de la délibération 2025-80) Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand - Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

AR Prefecture
024-200040400-20250624-2025_78-DE
Reçu le 30/06/2025

DELIBERATION N° 2025 /78 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 24 JUIN 2025
RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux
OBJET : **Constitution d'une provision pour créance douteuse pour le budget principal**

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la règlementation, conformément à l'article R2321-2-3° du CGCT.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public. La collectivité peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact, voire de les neutraliser, sur le résultat de l'exercice.

Les élus de la CCPR ont décidé d'inscrire en provision sur le budget principal 2025 la somme de 150 000.00 € afin d'anticiper tout risque de non-remboursement de l'avance consentie à la société NEMATIQUE repreneur de l'entreprise Besse & Aupy à hauteur de 880 000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- de constituer une provision de 150 000 € sur le budget principal 2025 pour l'anticipation de l'éventuel non-remboursement de l'avance consentie à la société NEMATIQUE

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 54
Votes contre : 0
Abstentions :0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Coutras
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 28/06/2025 00:01:23